



République Française

Département du Lot

MONTCUQ EN QUERCY-BLANC, le 11/09/2020

ASSOCIATION ENVIRONNEMENT JUSTE
Les Garnèdes – Belmontet

46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

Lettre en recommandé avec AR

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre communiqué de presse en date du 8 septembre 2020 portant mention du sujet suivant : « Fausse déclaration par la mairie de Montcuq en Quercy Blanc du 25 août 2020 ».

Il y est notamment fait mention d'un extrait du compte-rendu du conseil municipal de la commune de Montcuq en Quercy-Blanc qui s'est tenu le 25 août dernier.

L'extrait critiqué porte sur la mention suivante du compte rendu :

« Le projet fut également présenté auprès de la Communauté de communes du Quercy Blanc en date du 04 septembre 2018 (alinéa 5), ainsi que le 27 septembre 2018. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité ».

Nous souhaitons apporter quelques éclaircissements quant à cette mention mais également vous rappeler, à toutes fins utiles, l'état d'avancement de ce projet à date, selon notre connaissance de celui-ci.

Tout d'abord, le projet de centrale photovoltaïque auquel vous êtes opposés, a fait l'objet d'une présentation devant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Quercy Blanc en date du 04 septembre 2018.

A cette occasion, une première présentation du projet en ébauche a été réalisée afin d'en donner les grandes lignes générales aux élus communautaires, que ce soit en termes de superficie, d'investissement et d'emplois.

Une lecture attentive et objective de cette délibération vous amènera à la conclusion qu'il s'agit ici d'une première présentation s'agissant d'un projet à l'étude, nécessairement amené à évoluer à ce stade de son développement.

Cette délibération n'a pas fait l'objet d'opposition.

Comme il est indiqué à la fin de cette délibération, celle-ci devra faire l'objet d'une nouvelle présentation afin d'inclure le projet au PLUI.

La mention de la délibération du 27 septembre 2018 était quant à elle erronée, le projet n'ayant pas fait l'objet de délibération à cette date.

Si nous reconnaissons une imprécision dans cette mention, il nous semble exagéré d'utiliser les termes comme vous le faites de « *déclaration trompeuse* » et de « *remettre les pendules à l'heure* ».

En effet, l'ancienne délibération du Conseil communautaire du 4 septembre 2018 n'a aucune conséquence juridique sur la réalisation ou non du projet.

Dès lors, la mention erronée par le conseil municipal sur une seule date (objet de votre communiqué) n'a aucune influence et relève du détail.

De façon plus générale, votre légitimité à obtenir des informations sur ce projet ne vous autorise pas à user de certaines pratiques afin d'obtenir des informations.

Certaines, de part leur caractère répété (plusieurs fois par semaine parfois), tendent au harcèlement à l'encontre de fonctionnaires municipaux.

Votre droit légitime à vous opposer au projet ne vous autorise pas non plus à publier des propos susceptibles de revêtir un caractère diffamatoire notamment à l'encontre des élus de Montcuq-en-Quercy-Blanc

Il est d'autant plus regrettable que les documents diffusés par vos soins sont en tout état de cause prématurés puisque le projet est en cours d'instruction par les services administratifs et que l'enquête publique n'a pas débuté.

Le temps de l'expression de toutes les opinions viendra à l'occasion des prochaines étapes de ce projet, et en particulier lors de l'enquête publique.

J'attire votre attention sur le fait que les services instructeurs en charge de ce type de projets sont principalement les services de l'Etat territorialement compétents, DDT, DREAL et Préfecture. La Commune n'a pas le pouvoir d'autoriser ou de refuser la construction du projet.

Les prochaines étapes du projet seront la soumission de celui-ci aux autorités publiques territoriales amenées à se prononcer, les services de l'Etat dans le cadre de leur instruction et bien entendu la population dans le cadre de l'enquête publique.

Nous espérons avoir apporté les éclaircissements qui s'imposaient.

Veillez agréer, mes sincères salutations.



Le Maire

A.LALABARDE